

1. - Conjoncture - Chiffres clés -
2. - RSI - Emploi des seniors et Télétravail -
- Chiffres clés - Ils ont dit... -
3. - Réaction - Gros plan sur la *Première entreprise de France* - Ils ont dit... - Chiffres clés
4. - Les Brèves - L'agenda -

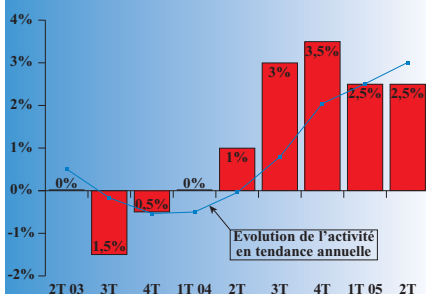
Chiffres clés

La progression de l'activité artisanale au deuxième trimestre 2005 est la plus forte dans les grandes régions françaises suivantes : Ouest (+4%), Nord et Sud-Ouest (+3%).

Elle est également plus élevée dans les entreprises artisanales employant plus de 10 salariés (+4%), que dans celles de taille inférieure : +3% dans les entreprises de 6 à 9 salariés, +2% dans les entreprises de 1 à 5 salariés, +0,5% dans les entreprises n'employant aucun salarié.

Pour la première fois depuis plus d'un an, les artisans sondés sont plus nombreux à prévoir une augmentation de leur chiffre d'affaires au cours du trimestre à venir (19%) que ceux qui anticipent une baisse d'activité (17%).

Evolution du chiffre d'affaires global de l'artisanat par trimestre et en tendance annuelle



Enquête UPA / I+C réalisée en juillet 2005 auprès d'un panel de 3.150 artisans.

CONJONCTURE

Bonne orientation de l'activité artisanale

La croissance de l'activité artisanale se confirme au deuxième trimestre malgré d'importantes disparités d'un secteur à l'autre. En outre, les intentions d'embauche manifestées par les artisans sont fortement contrariées par les difficultés de recrutement.

De précieux enseignements ressortent des chiffres du deuxième trimestre 2005 relatifs à la conjoncture de l'artisanat (enquête UPA / I+C). D'abord, le chiffre d'affaires global de l'artisanat a progressé de 2,5% (en valeur) durant ces trois mois par rapport à la même période de l'année précédente, un résultat supérieur à celui enregistré par l'ensemble de l'économie (+2,2%). Si modérée soit-elle, cette progression vient prolonger une tendance positive qui a commencé au premier trimestre 2004 et qui se traduit par une augmentation du chiffre d'affaires des artisans de 3% sur les douze derniers mois. Néanmoins ces grandes masses cachent d'importantes disparités. En effet, les entreprises artisanales du bâtiment profitent à nouveau d'une conjoncture favorable et font office de locomotive pour l'ensemble de l'artisanat avec une hausse de 5,5% du chiffre d'affaires par rapport au deuxième trimestre 2004 et de 6,5% sur un an. La maçonnerie, les travaux électriques et la décoration sont particulièrement bien orientés. Pour la première fois depuis la mise en place de l'Observatoire UPA / I+C, les artisans du secteur des

services voient leur chiffre d'affaires progresser (+2%), tandis que l'activité des métiers de fabrication n'a augmenté que de 1% par rapport à la même période en 2004, après un pic à 3% au trimestre précédent. Avec une nouvelle dégradation de 1,5% de leur chiffre d'affaires, les artisans de l'alimentation continuent de pâtir de la faiblesse de la consommation, un constat qui frappe le commerce alimentaire dans sa globalité (-1,9%). Malgré cela, l'activité de l'artisanat dans son ensemble continue de se raffermir, ce qui n'est pas sans effet sur l'embauche. Ainsi, presque un quart des artisans ont embauché au cours des six premiers mois de 2005 et ont parfois procédé à plusieurs embauches (1,6 en moyenne contre 1,3 au cours du premier semestre 2004). Autre confirmation, plus d'un tiers des artisans sont confrontés à des problèmes de recrutement, en augmentation de 13 points par rapport à 2004. Ces difficultés résultent pour l'essentiel d'un manque de personnel qualifié (78% des réponses) ou de l'absence de candidatures (40%). Des difficultés que le Plan d'urgence pour l'emploi ne suffira pas à lever.

Ils ont dit

"L'Instance nationale provisoire a privilégié à une très large majorité la création d'une caisse du RSI par région administrative. Le siège du conseil d'administration sera implanté dans la ville chef-lieu de la région sauf en Champagne-Ardenne et en Poitou-Charente.

Il lui a paru cependant nécessaire de faire trois exceptions pour les régions comptant le plus de ressortissants : Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour ces trois régions, l'INP a considéré irréaliste, pour atteindre l'objectif fixé au RSI de qualité de service aux assurés, de confier à un seul conseil d'administration la gestion de plus de 400 000 affiliés... Deux caisses infra-régionales seront donc créées : en Rhône-Alpes (Lyon pour les départements 01, 07, 42, 69, et Grenoble pour les départements 26, 38, 73 et 74), et en PACA (Marseille pour les départements 04, 05, 13, 84 et Nice pour les départements 06 et 83).

Trois caisses RSI seront implantées en Ile-de-France : Paris-Centre (75 et 93), Paris-Ouest (78, 92 et 95), Paris-Est (77, 91 et 94).

Extrait du communiqué diffusé par l'Instance nationale provisoire à l'issue de sa réunion des 11 et 12 juillet 2005.

Chiffres clés

La préparation du Régime social des indépendants n'a pas empêché les caisses d'assurance vieillesse des artisans -AVA- de maintenir de bons résultats ainsi qu'une vraie qualité de service en 2004.

L'effectif des cotisants a augmenté l'année dernière de 17.000, tandis que celui des retraités a progressé de 54.415. Le taux de recouvrement des cotisations s'est amélioré d'un quart de point en un an, ce qui le situe à 97,59%.

Par ailleurs, un sondage TNS Sofres a révélé un taux de satisfaction de 97% des nouveaux retraités relevant des AVA en 2004.

L'Instance nationale provisoire prépare le rendez-vous électoral de 2006

La marche en avant vers l'installation du Régime social des travailleurs indépendants continue. Ainsi, l'Instance nationale provisoire -INP- qui se réunissait les 11 et 12 juillet, a entendu les préoccupations et souhaits des personnels présentés en séance plénière par les organisations syndicales et a confirmé que la réforme s'opérerait selon les principes "d'absence de licenciement" et de "mobilité géographique imposée", déterminés par le gouvernement. Dans une volonté de lisibilité et d'homogénéité du dispositif et pour établir la meilleure adéquation avec l'organisation des administrations sanitaires et sociales, l'INP a privilégié la création d'une caisse du RSI par région administrative. Le siège du conseil d'administration sera implanté dans la capitale régionale sauf en Champagne-Ardenne et en Poitou-Charente. Néanmoins elle a préconisé de faire trois exceptions pour les régions comptant le plus de ressortissants : Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce schéma d'implantation territoriale des caisses du RSI proposé par l'INP et fortement inspiré de l'UPA, a reçu

l'aval des ministres concernés, Xavier Bertrand, Renaud Dutreil, Jean-François Copé et Philippe Bas. Par ailleurs, le principe d'un report de la date des élections aux caisses de base du RSI est lui aussi admis par les autorités publiques ; il ne reste plus qu'à connaître la date officielle du scrutin, qui se déroulera en tout état de cause en février 2006. C'est dans cette perspective que l'UPA a réuni dès le 31 août un groupe de travail consacré aux élections, qui était composé de représentants des confédérations membres de l'UPA mais aussi de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat -FENARA- et de l'Union nationale des mutuelles des travail-leurs indépendants -UNMTI-. Par l'intermédiaire de sa présidente, Marie Rozet, la FENARA a d'ores et déjà manifesté sa volonté de mener les élections conjointement avec l'UPA. Le groupe de travail se réunira à plusieurs reprises dans les prochaines semaines en vue de soumettre au Conseil national de l'UPA des propositions relatives à la mise en oeuvre d'une stratégie électorale et d'outils de communication adaptés.

NEGOCIATIONS

Emploi des seniors et Télétravail

Un nouveau projet d'accord interprofessionnel sur l'emploi des seniors a été proposé par les organisations d'employeurs (UPA, Medef, CGPME) aux organisations syndicales, lors de la séance de négociation du 7 septembre, alors que la réunion précédente s'était soldée par un refus catégorique des syndicats sur une série de propositions : contrat de travail spécifique pour les salariés âgés, non prise en compte des plus de 55 ans dans les seuils sociaux, suppression de la contribution Delalande... L'objectif global affiché par le projet d'accord est de parvenir à une augmentation du taux d'activité des 55-64 ans de 39,6% aujourd'hui à 50% en 2010, soit

une progression de deux points par an avec un premier bilan fin 2007. Les partenaires sociaux se retrouveront pour une nouvelle séance de négociation le 5 octobre, au cours de laquelle les organisations syndicales devraient émettre des propositions alternatives. Par ailleurs, la négociation sur la mise en oeuvre en droit français de l'accord européen sur le télétravail a abouti en juillet dernier, la date limite de signature de l'accord ayant été fixée au 23 septembre. Dany Bourdeaux, Présidente de la Commission sociale de l'UPA et Marc Westrelin, membre du Conseil national, sont les représentants de l'UPA dans ces deux négociations.

L'UPA souscrit aux principales orientations annoncées par le Premier ministre

"Remettre l'activité au cœur de notre politique sociale", tel est le cap fixé par le Premier ministre lors de son intervention du 1er septembre consacrée à la "croissance sociale" et que l'UPA a jugé positive pour plusieurs raisons. D'abord, la volonté de favoriser la reprise d'activité des personnes sans emploi, correspond de toute évidence à une priorité pour les entreprises artisanales. En effet, au premier semestre 2005, 36% des artisans faisaient état de difficultés de recrutement contre 23% durant la même période de 2004*. Combattre ces pénuries de main d'œuvre et en particulier de main d'œuvre qualifiée, apparaît comme une impérieuse nécessité pour l'UPA. De fait, les premières souscriptions de contrats nouvelles embauches, de même que la montée en puissance des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage, montrent que les



employeurs comme les salariés sont prêts à s'emparer de ces dispositifs pour peu que le contexte économique soit favorable. En outre, l'UPA a accueilli favorablement la volonté affichée par Dominique de Villepin de combattre avec davantage de fermeté le travail au noir, en espérant que de véritables moyens seront mis en oeuvre pour parvenir au résultat escompté. Enfin, la politique destinée à faciliter l'acquisition et l'amélioration des logements ne pouvait que susciter l'assentiment de la CAPEB et de l'UPA. (*Source UPA/I+C - juillet 2005)

COMMUNICATION

Gros plan sur la Première entreprise de France

Tous les deux ans, l'artisanat a rendez-vous avec lui-même ou plutôt avec son image. Le dernier baromètre d'image commandé par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat et réalisé par l'institut Louis Harris confirme en plusieurs points l'efficacité des campagnes qui ont été menées depuis 1998. Ainsi, 85% du grand public a le souvenir d'avoir vu ou entendu des campagnes de publicité sur l'artisanat ces dernières années ; le chiffre se limitait à 69% en 2001. Surtout, les résultats montrent une per-

ception de l'artisanat plus proche de la réalité et plus positive qu'auparavant : l'artisanat joue un rôle "très important" dans la formation des jeunes pour 82% du grand public et pour 78% des jeunes (+ 17 points en deux ans) ; il est jugé créateur d'emploi par 71% du grand public et 79% des 15-24 ans ; il est innovant pour 66% de l'opinion, en progression de cinq points par rapport à 2003. Enfin, le public apprécie de mieux en mieux l'offre d'avenir professionnel du secteur puisque 90% des sondés considère l'artisanat comme "une chance pour un jeune qui veut entreprendre", et que l'opinion des jeunes sur ce point n'a cessé de progresser, passant de 76% en 2001 à 89% en 2005. Même si cette étude révèle aussi quelques zones d'ombre (69% du grand public et 71% des artisans pensent que l'artisanat est menacé), elle conforte globalement les choix de communication opérés par les représentants du secteur.



Ils ont dit...

"D'après les premières estimations, 30.000 contrats nouvelles embauches environ ont été conclus en un mois : c'est un succès, c'est aussi la preuve que ce nouveau contrat à durée indéterminée, qui comporte des protections supplémentaires, est attractif pour les employeurs comme pour les salariés..."

Je veux favoriser une croissance qui redonne du pouvoir d'achat à tous les Français, une croissance qui produise des emplois : une croissance sociale...

Mon choix est clair : je veux qu'il soit plus intéressant et plus facile en France de travailler plutôt que de vivre d'un revenu d'assistance...

Le contrôle des fraudes et des abus sera renforcé... Toute fraude entraînera une suspension immédiate des droits à prestation. Les employeurs seront aussi sanctionnés par le retrait de toutes les aides à l'emploi dont ils bénéficient...

Je veux défendre la consommation et le pouvoir d'achat des Français... Cela suppose d'abord de meilleurs salaires. C'est pourquoi le gouvernement a favorisé la relance de la négociation salariale de branche..."

Extraits de la déclaration du Premier ministre, le 1er septembre.

Chiffres clés

A la question : *vous personnellement, conseilleriez-vous à l'un de vos enfants ou à un proche de devenir artisan*, le grand public acquiesçait à 67% en 1999, à 72% en 2001 et en 2003 ; la question recueillie aujourd'hui 82% de réponses positives.

Les menaces qui pèsent sur les artisans résultent pour l'ensemble de l'opinion, du taux de TVA et des charges sociales (88%), de la concurrence des produits et services venant d'autres pays (86%), du développement des grandes surfaces (83%).

Extraits du sondage Louis-Harris réalisé en juillet 2005 pour le FNPCA.

Une campagne pour l'embauche

Les représentants de l'UPA et des Chambres de métiers et de l'artisanat ont décidé dans le cadre du FNPCA (communication de l'artisanat), de mener une action d'information des artisans sur les différents dispositifs mis à leur disposition pour faciliter l'embauche (contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrat nouvelles embauches...). Premiers spots télévisés le 10 octobre.

Du nouveau sur le site de l'UPA

Afin de mettre en évidence les dispositifs destinés à faciliter l'embauche dans l'artisanat, l'UPA a d'ores et déjà installé deux nouvelles rubriques sur la page d'accueil de son site www.upa.fr. L'une est consacrée au Contrat nouvelles embauches -CNE- et permet d'accéder à une série de questions-réponses traitées par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ; l'autre a trait à la formation professionnelle et établit un lien vers le site spécifiquement créé par les partenaires sociaux sur ce sujet : www.formations-pour-tous.com. Enfin, rappelons que les internautes qui souhaitent être prévenus en temps réel des principales informations mises en ligne sur le site de l'UPA, sont invités à inscrire leur adresse e-mail dans l'espace prévu à cet effet dans la salle de presse.

Halte à la discrimination !

Au moment de l'entrée en vigueur de la loi relative au développement des services à la personne, la Fédération nationale de la coiffure -FNCF- a fait entendre sa voix. Outre sa demande de bénéficier d'un taux de TVA à 5,5% qui selon elle "doperait l'activité et l'emploi qualifié des entreprises de coiffure", l'organisation rappelle que la loi sur les services à la personne prévoit d'accorder des dispositions spécifiques (taux de TVA réduit, réductions fiscales, exonérations de cotisations sociales patronales) aux entreprises qui réalisent des prestations à domicile au profit de personnes dépendantes. La FNCF dénonce alors le risque de distorsions de concurrence déjà mis en avant par l'UPA : "la même profession, voire la même entreprise, sera ainsi soumise à une réglementation différente, totalement discriminatoire en matière de qualification professionnelle, de fiscalité et de charges sociales". En réaction la fédération, d'une part incite les salons à développer leur activité de coiffure au domicile des personnes dépendantes, et par ailleurs réclame "que toutes les entreprises de coiffure bénéficient des mêmes mesures, sans condition d'exclusivité".

Motion contre la hausse du pétrole

La FNAR (Fédération nationale des artisans et petites entreprises en milieu rural) défend les intérêts professionnels d'activités telles que la vente, réparation, fabrication de machines agricoles, matériels de parcs et jardins, maréchalerie, habitat rural-construction-métallerie... Présidée par Henri Trog et adhérente de la CNAMS, cette organisation a expliqué lors de son congrès national combien ses ressortissants étaient touchés par la hausse du prix du pétrole et a réclamé "que soient prises toutes mesures susceptibles d'atténuer les effets négatifs de cette hausse", sachant que celle-ci s'accompagne d'une hausse du prix des matières premières. De même, plusieurs UPA départementales ont alerté les pouvoirs publics sur les effets pervers de la hausse du pétrole pour de nombreuses activités artisanales.

www.mnra.fr

Avec son nouveau site, la mutuelle nationale de retraite des artisans -MNRA- met à la disposition des internautes un espace d'information entièrement dédié à la retraite des professionnels de l'artisanat. Mis en ligne le 1er septembre 2005, ce site offre un contenu éditorial qui valorise la démarche de conseil et de proximité de la mutuelle. Une rubrique "nos conseils" permet ainsi de mieux comprendre le fonctionnement de l'épargne retraite. A l'heure où chaque artisan dispose d'un droit à l'information dans le domaine de la retraite, le site www.mnra.fr devrait se révéler particulièrement utile.

13 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à l'inauguration du Train de la création-reprise d'entreprise.

14 SEPTEMBRE

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à la mise en place du Conseil d'administration de l'Agence nationale des services à la personne.

16 SEPTEMBRE

Participation du Secrétaire Général de l'UPA, à la séance officialisant l'entrée des partenaires sociaux au Conseil national pour la lutte contre les exclusions.

20 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la conférence de presse d'annonce du partenariat entre la "Première entreprise de France" et la Fédération française de handball.

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF- qu'il préside.

21 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la réunion entre le Comité directeur de l'UPA et une délégation du Bureau de l'APCMA.

22 SEPTEMBRE

Conseil national de l'UPA.

Participation de la Présidente de la Commission des conjoints de l'UPA à la Conférence de la famille.

Entretien entre le Président de la Fédération française des centres de gestion et d'économie de l'artisanat -FFCGEA- et le Président et les Vice-Présidents de l'UPA.

26 SEPTEMBRE

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à l'Assemblée générale de la Mutuelle nationale des retraités de l'artisanat -MNRA-.

